

Définition des unités du diplôme

La définition du contenu des unités constitutives du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles activités et compétences professionnelles sont concernées. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

TABLEAU DE MISE EN RELATION COMPÉTENCES / UNITÉS

COMPÉTENCES		U1	U2	U3
C1	C1-1 Décoder des dessins et des plans	X		
	C1-2 Décoder des documents techniques	X		
	C1-3 Situer son travail sur le chantier	X		
	C1-4 Echanger des informations en utilisant des moyens adaptés	X		
C2	C2-1 Préparer les tracés et documents préalables	X		
	C2-2 Organiser sa zone ou son poste de travail	X		
C3	C3-1 Réceptionner, manutentionner et stocker les matériaux		X	
	C3-2 Conduire des opérations d'usinage		X	
	C3-3 Réaliser mécaniquement des opérations de transformation		X	
	C3-4 Réaliser manuellement des opérations de finition		X	
	C3-5 Assembler et poser des éléments			X
	C3-6 Réaliser des opérations de restauration			X
	C3-7 Traiter les déchets de chantier			X
	C3-8 Assurer la maintenance des machines et outillages		X	
	C3-9 Effectuer les contrôles		X	